



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 8 octobre 2018

Le CODAF contrôle les transporteurs de marchandises au port de Longoni

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République, poursuit le plan d'actions de contrôles des transporteurs. Il a choisi d'organiser une opération jeudi 4 octobre 2018 à l'entrée du port de Longoni.

Au cours d'une action coordonnée entre les services de la police nationale (PAF), de la DIECCTE (inspection du travail), du groupe d'enquête dédié à la lutte contre l'immigration clandestine (GELIC) et de la DEAL (inspection des transports), douze véhicules ont fait l'objet d'un contrôle entre 10 h 00 et 12 h 00.



Il a été relevé plusieurs situations de travail dissimulé et d'emplois d'étrangers sans titre de travail ainsi que l'exercice illégal de la profession de transporteur. Ces faits délictueux feront l'objet de

poursuites. En outre, diverses infractions ont été constatées comme l'absence de documents de contrôle conformes à bord de certains véhicules effectuant le transport routier des marchandises. Enfin, il convient de relever l'immobilisation immédiate d'un véhicule.



Le CODAF rappelle que les activités de transport sont réglementées et ne peuvent s'exercer sans obtenir les autorisations administratives nécessaires pour les propriétaires des véhicules et leurs chauffeurs salariés. Ils doivent également respecter leurs obligations sociales et fiscales.

Des contrôles des transporteurs continueront d'avoir lieu.